



**Avis public**  
**CONSULTATION ÉCRITE**  
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

**Projet de règlement no.U-2020-03 modifiant le règlement de zonage U-2012-02 visant à modifier les normes pour la réalisation de travaux de déblais et de remblais**

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 2020-03 « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2012-02 visant à modifier les normes pour la réalisation de travaux de déblais et de remblais », la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Lac-Delage donne avis public de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le projet de règlement n° 2020-03 « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro U-2012-02 visant à modifier les normes pour la réalisation de travaux de déblais et de remblais »;
2. L'objet de ce règlement est de remplacer l'article 180 du règlement de zonage U-2012-02;
3. En raison de la **pandémie de la COVID-19** et conformément à l'arrêté ministériel no.2020-033 daté du 7 mai 2020, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une **consultation écrite**;
4. Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici **le 9 novembre 2020** au Service de l'urbanisme, de la manière suivante:
  - Par la poste : 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage, Qc. G3C 5A4
  - Par courriel : [urbaniste@lacedelage.qc.ca](mailto:urbaniste@lacedelage.qc.ca)
  - Dans la boîte à courrier : située à l'hôtel de ville au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

5° Les dispositions du présent projet de règlement ne font pas l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

6° Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal à l'adresse [www.villelacadelage.qc.ca](http://www.villelacadelage.qc.ca).

DONNÉ À LAC-DELAGÉ, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020.



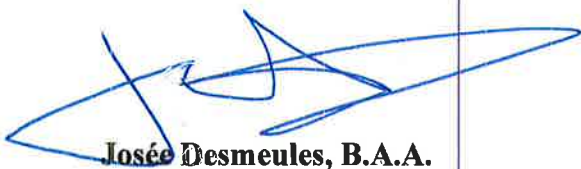
**Josée Desmeules, B.A.A.**  
Greffière et directrice générale

---

**- CERTIFICAT DE PUBLICATION -**

Je, soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 14 octobre 2020 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Delageois* édition du mois d'octobre ainsi que sur le site internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020.



**Josée Desmeules, B.A.A.**  
Directrice générale  
JD/